

DEPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE

REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu la demande présentée par l'entreprise TP BESNARD PREVEL (ZA 61450 LA FERRIERE-AUX-ETANGS – 02.33.30.41.31) sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public afin de stationner pour procéder à des travaux, 25 et 26 place du Général Leclerc, du 05 mai au 05 juin 2026.
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

- **ARRETE** -

ARTICLE 1 - Afin de procéder à des travaux sur l'immeuble situé 25 et 26 place du Général Leclerc, l'entreprise TP BESNARD-PREVEL est autorisée à occuper le domaine public, en stationnant du n° 21 au n° 26 place du Général Leclerc, du 05 mai au 05 juin 2026.

ARTICLE 2 – Pendant la durée des travaux, le stationnement sera interdit au droit du chantier sur toute la longueur desdits immeubles (du n° 21 au n° 26).

ARTICLE 3 - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur, mise en place par le demandeur qui devra prendre toutes les mesures de sécurité qui s'imposent pour la circulation des véhicules et des piétons.

ARTICLE 4 - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles pendant ces travaux afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous sa seule responsabilité.

ARTICLE 5 - Cet arrêté ne vaut pas autorisation au titre du code de l'urbanisme.

ARTICLE 6 - Les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur l'Adjudant-Chef du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- Le demandeur

Fait à LA FERTE-MACE, le 30 avril 2026

Le Maire,
José COLLADO


